

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 11 mars 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jean Duval	<p>Monsieur Jean Duval, conseil d'arrondissement du 11 mars 2013 :</p> <p>Monsieur Duval soulève deux questions au conseil :</p> <p>1) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Duval réclame des renseignements concernant la réglementation visant les toits verts, dont il n'a obtenu aucune information depuis plus de 6 mois, malgré en avoir fait la demande auprès de l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET BUREAU DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, S'EXCUSE D'ABORD DU DÉLAI DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS FORMULÉE PAR M. DUVAL. IL EXPLIQUE QUE, LES TOITURES ÉCOLOGIQUES FONT L'OBJET D'UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE PARTICULIER, DUQUEL L'ARRONDISSEMENT SE DISTINGUE DE PAR SON CARACTÈRE NOVATEUR. LES TOITURES VÉGÉTALISÉES, QUANT À ELLES, RELÈVENT DU CODE DU BÂTIMENT. PAR AILLEURS, LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT FERA L'OBJET D'UNE RÉVISION À CE CHAPITRE, ET DES PRÉCISIONS SERONT ENCHÂSSÉES AFIN DE BALISER DAVANTAGE LES INTERVENTIONS À CET ÉGARD.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR COMPLÉMENT D'INFORMATION.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61285</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p>Monsieur Réjean Boudreau, conseil d'arrondissement du 11 mars 2013 :</p> <p>M. Boudreau soulève deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Boudreau, propriétaire du bar <i>Kool Kafé</i> depuis onze ans, attire l'attention du conseil sur les effets néfastes occasionnés par la discothèque MOUDANZA. Il explique que des déchets de toutes sortes se retrouvent devant son commerce, des bruits incessants tard dans la nuit proviennent de l'immeuble adjacent. Il rapporte également que le tapage nocturne de sa clientèle nuit au voisinage. Il signale que cela fait déjà deux ans qu'il a déposé une plainte et aucune suite ne lui a été donnée. Il demande l'intervention des services de l'arrondissement.</p> <p>2) M. Boudreau soumet une requête afin que soit installée une signalisation facilitant les livraisons en ruelle arrière de son commerce. La signalisation actuelle en vigueur s'avérerait inadéquate.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT SAVOIR QUE DES VÉRIFICATIONS SERONT FAITES RELATIVEMENT AU PERMIS D'OCCUPATION ET QUE DES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR INTERVENTION APPROPRIÉE.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61365</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QUE LES IMPACTS DE L'IMPLANTATION DE CE PANNEAU SERONT ÉTUDIÉS AVANT QU'UNE DÉCISION SOIT PRISE. MAIS, IL ASSURE QU'UN SUIVI SERA FAIT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR EXAMEN</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61375</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>MM. Éric Mailloux, François Gagliardi et Olivier Taïs</p>	<p>Messieurs Éric Mailloux, François Gagliardi et Olivier Taïs; conseil d'arrondissement du 11 mars 2013 :</p> <p>M. Mailloux fait état d'un projet de création de 6 nouvelles unités de condominium au 5468, 8^e Avenue. Il désire connaître l'impact de ce projet de construction aux plans de l'implantation, des hauteurs et de l'intégration architecturale.</p> <p>M. Gagliardi a discuté du dégagement visuel dans la ruelle, en vue d'entretenir la sécurité de lieux.</p> <p>M. Taïs abonde dans le même sens que monsieur Gagliardi, et se dit surpris de constater que les promoteurs immobiliers annoncent la construction de leur projet, avant que leur dossier n'ait été étudié par l'autorité compétente.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SIGNALA QUE TOUTE DEMANDE DE PERMIS RELATIVE À UNE NOUVELLE CONSTRUCTION NÉCESSITE LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT, POUR AVOIR UNE IDÉE JUSTE DE L'IMPACT D'INTÉGRATION DANS LE MILIEU D'INSERTION CONCERNÉ.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EST D'AVIS QUE TOUT PROMOTEUR DOIT PRÉSENTER UNE ÉTUDE D'IMPACT D'ENSOLEILLEMENT AVANT TOUT PROJET DE CONSTRUCTION EXAMINÉ PAR LA VILLE.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, MENTIONNE QUE POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT D'URBANISME, UNE ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT EST REQUISE PAR LA VILLE</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, S'ENQUIERT DE LA DEMANDE DU CITOYEN TAÏS ET ASSURE QU'UNE VÉRIFICATION SERA FAITE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61386</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 11 mars 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.